



Arrêté du maire

Pôle techniques et opérationnel – N° ST21_745

Bordeaux - Métropole Signalisation
Rue Auguste Rodin / rue Antoine Bourdelle
Secteur : EST
25/10/2021

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2212-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.

Considérant qu'il convient pour des raisons de sécurité de limiter en zone 30 les rues Auguste Rodin et Antoine Bourdelle à Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 25/10/2021.

Arrête

Article 1 : Suite à une création d'une zone 30 sur les rues Auguste Rodin et Antoine Bourdelle à Saint-Médard-en-Jalles, Bordeaux - Métropole Signalisation procédera à la mise en place de panneaux de type B30 et à la matérialisation au sol.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par Bordeaux - Métropole Signalisation.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé :

d'en adresser ampliation à : Bordeaux - Métropole Signalisation ; Kéolis ; Info Trafic ; Pompiers de Saint-Médard-en-Jalles ; Service Police Municipale et Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles ;

de faire exécuter le présent arrêté, par les personnes sus-visées, chacune en ce qui les concerne.

Article 4 : Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe qu'elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois compter de sa notification, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Certifié exécutoire par le maire compte tenu :

- de l'affichage au public le 20/10/2021
- de la publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles le 20/10/2021

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 13 octobre 2021



Claude Joussaume

Adjoint au maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques